

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, M. GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme MALOSSE Brigitte, Mme MENADI Cindy

Absentes excusées : Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette

Absents : M. BOULON Thierry

Secrétaire de séance : Mme MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément au montant global voté lors du BP 2019 s'élevant à 3 550 euros, Monsieur le Maire présente le tableau de répartition des subventions aux associations.

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention 2019	Le petit Nice	120.00
6574	Subvention 2019	Castelvive	100.00
6574	Subvention 2019	Aimergens	100.00
6574	Subvention 2019	Amicale des Sapeurs-Pompiers	200.00
6574	Subvention 2019	ASV Vernoux	80.00
6574	Subvention 2019	Ecran village	100.00
6574	Subvention 2019	Tennis Club	80.00
6574	Subvention 2019	Club animation nautique	80.00
6574	Subvention 2019	Sou des écoles de Vernoux	150.00
6574	Subvention 2019	Association « Les Rias »	50.00
6574	Subvention 2019	Jazz en Vivarais	50.00
6574	Subvention 2019	Judo	80.00
6574	Subvention 2019	A.P.E.L de l'école privée	60.00
6574	Subvention 2019	Ecole Maternelle Publique	240.00
6574	Subvention 2019	Ecole Primaire Publique	900.00
6574	Subvention 2019	Ecole Présentation de Marie	240.00
6574	Subvention 2019	ADAPEI Ardèche	50.00
6574	Subvention 2019	Les Anciens Combattants	60.00
6574	Subvention 2019	Les amis de Châteauneuf	220.00
6574	Subvention 2019	Amicale pour le don du sang	50.00
6574	Subvention 2019	Collège Pierre Delarbre	540.00
<b>TOTAL</b>			<b>3 550.00</b>

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Recettes investissement - compte 1641 (chap16) : emprunt		200 000 €
Dépenses investissement – compte 1641 (chap16)		200 000 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

## CREATION BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune ne remplit toutes les conditions pour pouvoir récupérer la totalité du FCTVA sur les dépenses engagées pour la Maison des Artisans. En l'état, seulement 50% du FCTVA est récupérable.

Pour pouvoir remplir toutes les conditions requises et récupérer 100% de la TVA, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer un service assujéti à la TVA. Il propose donc que les locations des boxes de la Maison des Artisans soient soumises à TVA. Ainsi, la commune serait éligible à la récupération de la totalité de la TVA sur les dépenses engagées et pourrait même récupérer cette somme selon un délai plus rapide. Monsieur le Maire informe également que ce service n'a pas besoin d'être érigé en budget annexe, ce qui ne pose pas de contrainte supplémentaire en termes d'élaboration du budget.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## ACHAT TERRAIN ET REGULARISATION VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une parcelle appartenant à M. Dominique PESENTI jouxtant le terrain de la Maison des Artisans pour pouvoir accéder à la voie communale de la grange

Accord à l'unanimité et autorisation de passer les actes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chemin à la jonction des propriétés de M. FOMBARLET et M. BRUNEL, quartier Préfauriel, doit faire l'objet d'une régularisation dans les actes pour faire officiellement partie des voies communales.

Accord à l'unanimité et autorisation de passer les actes.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la maison de Mme CACHARD est mise en vente.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le déneigement de la commune, jusque-là assuré par M. BROSSON, va être confié à M. PEMEANT à compter de l'hiver 2019/2020. La commune va racheter la lame à M. BROSSON pour un montant de 3 500 €.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a déposé une demande de subvention de 50% des dépenses nécessaires pour la signalétique de l'adressage, la sécurisation des voies communales et le mobilier urbain. Concernant la glissière de sécurité, c'est le devis de la société AXIMUM d'un montant de 7 178 € (contre une proposition à 9 700 € de M. BROSSON) qui a été retenu.
- Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du chantier de la Maison des Artisans. Les travaux devraient se terminer durant l'été et les locations devraient pouvoir débuter en septembre 2019. Une inauguration va être organisée courant octobre. Plusieurs membres du conseil proposent de mettre un détecteur pour l'éclairage public du lieu.
- Madame Magali COPIE informe qu'il est nécessaire de revoir l'accès aux véhicules poids lourds au quartier des Pessous.
- Monsieur le Maire informe que l'espace confié à Mme BARRAL pour ses lamas va être rendu à la commune en vue d'en faire un parking et un terrain de pétanque à côté de l'aire de jeux pour enfants.

**La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 26 juillet 2019 à 19h30.**

La séance est levée à 22h00